



DECISION DE MONSIEUR LE MAIRE DMM 200
PRISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2122-22 DU CGCT

Objet : Avenant n°2 au marché relatif à la climatisation, ventilation et rénovation
des écoles de Garons – LOT 1 ELECTRICITE

Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°DE202603A_01 du 31 mars 2026 relative aux délégations du Conseil Municipal à Monsieur le Maire,

Vu l'attribution du marché n°20260601 à la société CAMARGUE ELECTRICITE pour le lot 1 (électricité) dans le cadre du programme de climatisation, la ventilation et la rénovation des écoles de Garons en date du 07 avril 2026, pour un montant de 75 298,22 € HT,

Vu l'avenant n°1, pour un montant 1 226,96 € HT,

Considérant la nécessité imprévisible de créer 4 trappes pour fixer de manière sécurisée les brasseurs d'air des dortoirs de l'école maternelle Jean Monnet, entraînant un surcoût de 772,76 € HT,

DECIDE

ARTICLE 1 : de signer l'avenant n°2 au marché n°20260601 avec la société CAMARGUE ELECTRICITE pour un montant de 772,76 € HT, soit 927,32 € TTC.

ARTICLE 2 : les crédits correspondants sont inscrits au budget.

ARTICLE 3 : la présente décision sera publiée sur le site internet de la commune.

A Garons, le 27 JUIL. 2026

Yves RODRIGUEZ

Maire de Garons



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 27/07/2026

Reçu en préfecture le 27/07/2026

Publié le 27/07/2026

ID : 030-213001258-20260727-DMM_200-AU

S²LOW

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS
AVENANT N°2
MARCHE N°20260601

EXE10

A - Identification du pouvoir adjudicateur

COMMUNE DE GARONS
HOTEL DE VILLE
30128 GARONS
TEL : 04.49.29.59.00
Courriel : secretariat@garons.fr

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre

CAMARGUE ELECTRICITE
270, rue du Mirage
ZAC Mitra
30800 SAINT GILLES

Téléphone : 04.66.29.62.25
Adresse électronique : contact@camargue-electricite.fr

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre

■ Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

**TRAVAUX DE CLIMATISATION, VENTILATION ET RENOVATION DES ECOLES DE GARONS
LOT 1 – ELECTRICITE**

■ Date de la notification du marché public : 9 avril 2026

■ Durée d'exécution du marché public : 31 juillet 2026

■ Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 75 298,22 €
- Montant TTC : 90 357,86 €

▪

■ Montant de l'avenant n°1 :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : + 1 226,96 €
- Montant TTC : + 1 472,35 €

D – Objet de l'avenant

Envoyé en préfecture le 27/07/2026

Reçu en préfecture le 27/07/2026

Publié le 27/07/2026

ID : 030-213001258-20260727-DMM_200-AU



■ Motivation de l'avenant n°2

Nécessité imprévisible de créer 4 trappes pour fixer de manière sécurisée les brasseurs d'air des dortoirs de l'école maternelle Jean Monnet, conformément au devis n°EL2721 :

Prestations en plus-value :

- Dortoir 1 : + 386,38 € HT
- Dortoir 2 : + 386,38 € HT
- Total : + 772,76 € HT

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :

☐ NON ☒ OUI

Montant de l'avenant n°2 :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : + 772,76 €
- Montant TTC : + 927,32 €
- % d'écart introduit par les avenants n°1 et 2 : + 2,66 %

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 77 297,94 €
- Montant TTC : 92 757,53 €

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur

A : Garons, le

Signature

(Par délégation du conseil municipal du 31 mars 2026)

Yves RODRIGUEZ

Maire de Garons

N° devis	Date	Code client
EL2721	24/07/2026	CL0292

MAIRIE DE GARONS

GRAND' RUE

30128 GARONS

Date de validité : 24/08/2026

Description	Q.	P.U.	P.T.	T.V.A.
TRAVAUX COMPLEMENTAIRES ECOLE MATERNELLE JEAN MONNET GARONS				
DORTOIR N°1 : Fourniture et pose de deux trappes d'accès 50cm x 50cm pour accéder aux combles et création de renforts se reprenant sur la charpente bois	1,00	386,38	386,38	20,00
DORTOIR N°2 : Fourniture et pose de deux trappes d'accès 50cm x 50cm pour accéder aux combles et création de renforts se reprenant sur la charpente bois	1,00	386,38	386,38	20,00



Nos références Bancaires :
 BIC : SOGEFRPP
 IBAN : FR76 3000 3032 5500 0200 8273 171

Contrat d'assurance décennale n° 1244000 / 001 640430/0 SMA BTP



Acompte de 30% à la commande

% TVA	Base	Montant TVA	Total HT	Total TVA	Total TTC
20,00%	772,76	154,56	772,76	154,56	927,32
			Net à payer		927,32

Cachet et signature précédés de "BON POUR ACCORD"

Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 2 500,00 euros - SIRET : 45404131000037

Réserve de propriété : Nous nous réservons la propriété des marchandises jusqu'au complet paiement du prix par l'acheteur. Notre droit de revendication porte aussi bien sur les marchandises que sur leur prix si elles ont déjà été revendues. (Loi du 12 mai 1980).